

# Faire une demande de financement à la Fondation Daniel et Nina Carasso

Les porteurs de projet peuvent soumettre une demande de financement à la Fondation dans le cadre de l'un de ses appels annuels, à savoir un appel pour chacun de ses axes (Alimentation Durable, Art Citoyen) et pour chaque pays d'intervention (France, Espagne). Les candidats sont invités à vérifier régulièrement sur le site internet les dates d'ouverture des appels à projets.

En dehors de ce cadre, la Fondation n'étudiera pas de demande de financement spontanée.

## 1. Présentation de la Fondation Daniel et Nina Carasso

### 1.1. Qui sommes-nous ?

Créée en 2010, en hommage à Daniel Carasso, fondateur de Danone, et à son épouse Nina, la Fondation agit en France et en Espagne. Elle révèle, soutient, accompagne et relie les femmes et les hommes qui osent regarder et construire le monde autrement :

**Les audacieuses et audacieux de l'Alimentation Durable** : qui font émerger des pratiques plus durables de la graine au compost, pour permettre un accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes.

**Les mobilisatrices et mobilisateurs de l'Art Citoyen** : qui font de l'art un moteur de citoyenneté, pour développer un regard sensible et critique sur le monde et renforcer la cohésion de la société, dans le respect de la diversité.

La Fondation Daniel et Nina Carasso est une fondation familiale, sous l'égide de la Fondation de France. Elle est indépendante de toute société commerciale.

### 1.2. Notre conviction

En plaçant l'Art Citoyen et l'Alimentation Durable au cœur de nos actions, nous voulons contribuer à un monde plus juste pour aujourd'hui et pour demain. Nous sommes convaincus que c'est en permettant l'émergence d'esprits libres qui questionnent, s'aventurent, croisent et donnent vie aux idées, et en facilitant le succès de leurs projets, que nous accélérerons cette transformation.

### 1.3. Nos valeurs

Nos valeurs sont celles qui ont guidé Daniel et Nina Carasso tout au long de leur vie :

**Curiosité - Atypisme - Confiance - Exigence - Joie**

### 1.4. Nos modes d'action

Nous soutenons avec rigueur et bienveillance celles et ceux qui, par leurs idées, leurs connaissances et leurs expériences, font avancer nos sociétés. Notre métier est de financer, accompagner et relier ces esprits libres, mais aussi de témoigner de leurs actions et porter au plus haut nos engagements communs.

#### *FINANCER – Détecter des projets innovants*

Notre Fondation a pour vocation de financer, par la voie du mécénat, des actions entrant dans nos deux axes d'intervention. Pour obtenir un financement, les porteurs de projet sont invités à répondre à l'un de nos appels à projets. Nous nous réservons la possibilité de solliciter directement des acteurs particulièrement innovants en dehors de ce cadre.

A travers ses investissements à impact, la Fondation peut aussi financer des partenaires visant un changement de leur modèle économique, ainsi que des entrepreneurs proposant des solutions innovantes.

#### *ACCOMPAGNER - Faire grandir les projets dans le temps*

Nos équipes accompagnent les porteurs de projet dans le cadre d'un suivi rigoureux et d'une relation humaine fondée sur la confiance et la collaboration. Pour répondre à leurs besoins, des missions d'accompagnement et de conseil peuvent leur être proposées, après un diagnostic partagé.

Nous attachons une grande importance à la mesure d'impact des projets soutenus. C'est pourquoi nous œuvrons avec nos partenaires afin qu'ils se saisissent de cette opportunité pour améliorer leurs pratiques et valoriser leur travail auprès de leurs parties prenantes.

#### *RELIER - Créer la rencontre entre les mondes*

Favoriser la mise en relation et rassembler les acteurs sont au cœur des missions de la fondation. Nous proposons de nombreuses opportunités de rencontres et d'échanges, que ce soit au travers de séminaires inter-projets, d'ateliers de recherche ou de grands évènements comme les *Rencontres de l'alimentation durable*.

L'alliance inattendue de l'art et de l'alimentation nous permet également de créer des rencontres hors normes que nous favorisons dans nos programmes, nos évènements et au quotidien.

### *TÉMOIGNER – Partager les expériences*

Nous voulons témoigner de l'engagement de nos partenaires et porter l'urgence de certaines transformations auprès des décideurs et des influenceurs.

Pour cela, nous avons à cœur de partager les connaissances et les expériences que nous recueillons, par des méthodes participatives de collecte des apprentissages, par la création d'une collection « *Les Carnets Carasso* », par le soutien à d'autres formats et méthodes de diffusion des apprentissages, par notre participation à des réseaux nationaux, européens et internationaux rattachés à nos thématiques et par notre soutien financier à des acteurs du plaidoyer.

## 1.5. L'Alimentation Durable

Loin d'être un bien commun comme les autres, notre alimentation est au croisement de multiples (dés)équilibres.

Nos choix alimentaires, de la production à la consommation, ont un impact sur l'ensemble de notre écosystème actuel : de la perte de biodiversité, au réchauffement climatique ou encore aux inégalités sociales. Notre alimentation est aussi déterminante pour notre santé, marquée par, entre autres, la permanence de la malnutrition et l'augmentation de l'obésité.

Repenser nos systèmes alimentaires peut nous permettre de dessiner des paysages plus diversifiés, capter du carbone, tisser des relations sociales et des coopérations économiques d'avenir, concilier nutrition et plaisir, ou encore améliorer l'emploi.

Cette transition est possible et nécessaire. Nous devons aujourd'hui l'accélérer et faire évoluer nos systèmes vers une alimentation plus durable.

## 1.6. L'Art Citoyen

L'art est un langage constitutif de notre humanité. Il accompagne les femmes et les hommes depuis leurs origines et répond à nos besoins fondamentaux de comprendre ce qui nous entoure, de créer du sens et du lien social, d'imaginer d'autres mondes possibles, d'éprouver notre sensibilité.

Pourtant, une grande partie de la population entretient aujourd'hui un rapport très limité, voire inexistant, avec l'art et les pratiques artistiques. L'art est souvent réduit au statut de



produit de consommation ordinaire ou peut, au contraire, paraître très éloigné de notre quotidien.

Face aux inégalités, aux urgences environnementales et à la mise à l'épreuve de nos démocraties, l'art est un formidable moteur de citoyenneté et d'émotions qui peut nous émerveiller individuellement et collectivement, nous réunir dans la joie, mais aussi nous inciter à agir.

### 1.7. Contact :

Fondation Daniel et Nina Carasso  
Sous égide de la Fondation de France  
40, avenue Hoche  
75008 Paris  
[ad\\_france@fondationcarasso.org](mailto:ad_france@fondationcarasso.org)  
[ac\\_france@fondationcarasso.org](mailto:ac_france@fondationcarasso.org)

## 2. Critères généraux de la Fondation Daniel et Nina Carasso

### 2.1. Critères généraux obligatoires

Les critères suivants doivent impérativement être satisfaits par tout organisme et tout projet soumis à la Fondation Daniel et Nina Carasso :

#### *Intérêt général et neutralité*

Le projet est d'intérêt général, philanthropique ou scientifique, désintéressé, apolitique et non confessionnel.

#### *Utilité et adéquation*

Le projet répond à l'existence d'un besoin mal couvert, le cas échéant en s'appuyant sur une étude approfondie des besoins et des services existant. Le porteur de projet doit justifier de l'adéquation de la stratégie d'intervention vis-à-vis de la problématique posée.

#### *Faisabilité*

Le projet est réaliste. Il présente un bon rapport coût / efficacité. Il est cohérent avec les ressources humaines et techniques de l'organisme. Celui-ci doit justifier de ses compétences et/ou de ses qualifications dans le champ d'intervention du projet. Il prévoit, si besoin est, la montée en charge et les moyens d'y faire face.

#### *Inscription dans l'environnement*

Le projet est bien implanté dans son environnement et en relation avec les autres acteurs du territoire et/ou du secteur d'intervention du projet. Il prend en compte les stratégies des autres acteurs de son champ d'intervention et tend à valoriser ou à optimiser son positionnement.

#### *Pérennité*

Même court dans le temps, le projet vise un processus de changement positif ou d'impact pérenne. Le projet doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et d'une évaluation.

#### *Objectif du projet*

Le projet répond soit aux objectifs du cadrage de l'appel proposé par la Fondation et auquel candidate le porteur de projet. La Fondation est très vigilante quant à la cohérence de ses deux axes – Alimentation Durable et Art Citoyen – et des programmes de chacun des axes. C'est pourquoi, nous devons refuser chaque année de nombreux projets qui ne correspondent pas aux objectifs recherchés. Nous invitons donc le porteur de projet à bien se renseigner sur ces derniers.

## 2.2. Critères généraux additionnels

Les critères suivants ne sont pas obligatoires mais sont encouragés pour tout organisme et tout projet soumis à la Fondation Daniel et Nina Carasso. Certains de ces critères peuvent néanmoins être rendus obligatoires dans les appels à projets.

### *Expérimentation*

Le projet est structuré de façon à identifier des porteurs d'innovation ou à proposer de l'innovation dans son champ d'activité et dans un territoire. L'effet levier recherché par le projet vise à ouvrir de nouvelles pistes de solution à la problématique abordée. Il permet d'évaluer l'impact des innovations grâce à une méthodologie pertinente. Il est structuré de façon à ce qu'il puisse être adapté ou reproduit dans des circonstances similaires, par d'autres personnes et en d'autres lieux. Il permet également de capitaliser cette expérience en vue d'une diffusion de ses enseignements.

### *Diffusion d'innovation(s) ou changement d'échelle*

L'organisation se propose de dupliquer ou d'adapter dans un autre contexte présentant des problématiques et conditions similaires une innovation peu valorisée et à fort potentiel.

A partir de la réussite d'une expérimentation, l'organisation souhaite changer d'échelle par développement interne ou externe, voire faire évoluer son modèle économique.

### *Rôle des bénéficiaires du projet*

Les différents usagers, dont les souhaits sont bien pris en compte, sont acteurs du projet. Le projet sait faire reconnaître ses bénéficiaires (des personnes ou des structures) comme des acteurs capables de jouer un rôle concret et utile pour la collectivité.

### *Passerelle franco-espagnole*

Notre expérience nous a montré que les croisements de deux territoires et de deux cultures, comme le sont la France et l'Espagne, sont riches d'apprentissages. C'est pourquoi, les projets mis en œuvre par un consortium comprenant au moins un membre français et un membre espagnol sont encouragés.

### *Diversité des acteurs et des compétences*

Le projet est structuré de façon à agréger des savoirs de différentes disciplines et à rassembler des acteurs d'horizons différents afin de favoriser l'émergence de savoirs et pratiques nouvelles, et de permettre l'échange et l'appropriation des connaissances et savoir-faire par l'ensemble des acteurs concernés.

### *Egalité hommes / femmes*

L'organisation prend en compte la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans ses instances de gouvernance et de direction.

### Valorisation des projets soutenus

Les livrables des projets soutenus doivent être libres de droits. Le projet soutenu comporte des actions de diffusion des résultats afin de les partager auprès de la communauté d'acteurs intéressée.

### Evaluation d'impact

Le projet soutenu comprend une évaluation d'impact (atteinte de l'objectif du projet, impact sur les bénéficiaires, efficacité et modèle économique).

### 2.3. Critères spécifique à l'appel à projet

Chaque appel comporte des critères qui lui sont propres : des critères additionnels peuvent devenir obligatoires, et des critères nouveaux peuvent s'ajouter.

### 3. Sélection des projets financés

#### 3.1. Demande de financement

Toute demande de financement est effectuée dans le cadre d'un appel à projets de la Fondation, ceux-ci s'inscrivent dans les différents programmes de la fondation qui sont rappelés ci-dessous :

##### Axe Alimentation Durable :

- Programme 1 : Vision globale de l'Alimentation Durable
- Programme 2 : Territoires et démocratie alimentaire
- Programme 3 : Santé des mangeurs et santé de la planète

L'Axe Alimentation durable propose, chaque année, un seul appel à projets sur une thématique transversale aux différents programmes.

##### Axe Art Citoyen

- Programme 1 : Art et Education
- Programme 2 : Art, Science et Société
- Programme 3 : L'Artiste Citoyen

L'Axe Art Citoyen propose, chaque année, un appel à projet en alternance entre le programme 1 et le programme 2.

Les demandes de financement envoyées en dehors des appels à projets ne seront pas étudiées. Les demandes de financement s'effectuent [en ligne](#). Toute documentation jugée utile par le porteur de projet et tout document interne cité dans la demande de financement peuvent y être annexés en ligne.

#### 3.2. Processus de sélection des projets dans le cadre d'un appel à projets

La sélection de projet se fait en 5 étapes : le dépôt des dossiers, la pré-sélection, l'instruction, la sélection et la validation.

##### 1- Dépôt des dossiers

Les organisations qui candidatent à un financement de la fondation doivent remplir le formulaire projet disponible sur notre [plateforme en ligne](#) dans les délais prévus dans le cadrage de l'appel à projets. L'appel est en général ouvert pendant 2 à 3 mois.

##### 2- Présélection

Tous les projets déposés sur la plateforme dans le cadre d'un appel à projets font l'objet d'un examen par un groupe composé de membres de l'équipe de la fondation

et d'instructeurs. Chaque dossier est lu au moins par deux à trois évaluateurs externes en cas d'arbitrage. Une fois la date limite de dépôt des projets passée, la phase de présélection prend en moyenne 3 à 6 semaines. Les organisations dont le projet n'est pas retenu à cette étape du processus en sont informées.

### 3- Instruction

Les projets retenus en phase de présélection font l'objet d'une instruction par un consultant indépendant visant à évaluer la solidité de l'organisme et du projet ainsi que leur adéquation avec les critères obligatoires de la Fondation Daniel et Nina Carasso et ceux de l'appel à projets. La phase d'instruction s'étale sur 1 à 2 mois. Le porteur de projet est invité à se rendre disponible pour cette instruction qui, dans la majorité des cas, implique une visite sur place de l'instructeur.

### 4- Sélection

Suite à l'instruction, un rapport est remis à la fondation et aux experts bénévoles qui composent le jury de l'appel à projets. Celui-ci émet des recommandations au Comité Exécutif de la fondation. Le Jury est en général organisé 2 à 3 mois après la date de clôture de l'appel.

### 5- Validation

La décision finale de soutien est prise par le Comité Exécutif de la fondation. Cette décision intervient au plus tard 4 mois après la date de clôture de l'appel.

A noter : Dans certains appels à projet, la fondation peut être amenée à demander une note d'intention et non un dossier complet. Les organisations dont la note aura été sélectionnée, devront ensuite déposer un dossier complet sur la plateforme en ligne et feront l'objet d'une instruction.

### 3.3. Conditions de financement par la Fondation

La Fondation soutient uniquement des organisations et des projets satisfaisant aux critères généraux obligatoires et le cas échéant aux critères obligatoires spécifiques d'un appel à projets ou d'un programme.

La Fondation apportera une attention particulière aux projets satisfaisants un ou plusieurs critères additionnels.

En règle générale, le soutien de la Fondation ne peut excéder les deux-tiers du budget global du projet, soit **67% maximum**. Toutefois, dans le cas d'un projet particulièrement innovant et expérimental, elle peut s'autoriser à financer jusqu'à 100% du projet.

Pour autant que les dépenses soient justifiées par le projet, la Fondation peut financer aussi bien du matériel, de petites infrastructures, des frais de personnel, des frais de fonctionnement, des frais de gestion ou de renforcement structurel.

Les frais de personnel permanent (y compris CDI) et les frais de fonctionnement permanents (loyer, etc.) des organismes publics ne sont pas éligibles.

## 4. Suivi des projets et règles de la Fondation

Tout porteur de projet souhaitant une subvention de la Fondation doit pouvoir s'engager sur les points suivants.

### 4.1. Calendrier de reporting et de financement

Un reporting annuel est demandé et doit respecter [le canevas](#) de la fondation disponible sur sa plateforme en ligne. Il comprend un rapport d'activité et un rapport financier détaillé. Le reporting demandé peut être semestriel si la fondation le spécifie. Les tranches de paiement du financement sont conditionnées par la réception et la validation des rapports d'activité et financier. Le calendrier de reporting et de financement est spécifié dans la lettre d'engagement émise par la Fondation de France.

De manière générale, et chaque fois que nous en avons la possibilité, nous essayons de rendre visite aux projets subventionnés au moins une fois au cours de leur accompagnement. Nous demandons également à être informés des temps forts du projet suffisamment à l'avance pour pouvoir participer, lorsque cela est nécessaire. La Fondation se réserve le droit de faire auditer les projets subventionnés.

### 4.2. Amendements et flexibilité

Des réallocations budgétaires d'une ligne budgétaire sur l'autre sont autorisées, sans accord écrit de la part de la fondation, jusqu'à concurrence de 30% par chapitre (sauf pour le chapitre « Fonctionnement »). Devront faire l'objet d'un accord écrit de la part de la fondation :

- toute réallocation budgétaire supérieure à 30% d'un chapitre, ou concernant le chapitre « Fonctionnement » ;
- toute modification de l'enveloppe totale de la subvention ;
- toute suppression ou ajout d'activité au projet tel que décrit dans le dossier de demande de financement.

Sauf accord contraire des 2 parties, tout reliquat budgétaire en fin de projet doit être renvoyé à la fondation.

#### 4.3. Evaluation d'impact

La Fondation peut décider d'inscrire l'ensemble des projets sélectionnés dans un processus d'accompagnement à la mesure de l'impact social spécifique à l'appel à projets. Dans ce cas, les modalités de cet accompagnement seront précisées dans le cadrage de l'appel. Si cette démarche, n'est pas précisée, l'évaluation d'impact, interne ou externe, est recommandée mais non obligatoire. Les porteurs de projets peuvent s'inspirer des méthodologies développées par la fondation et disponibles dans l'espace Ressources sur la page de chaque Axe : Art Citoyen et Alimentation Durable.

Par ailleurs, pour certains projets - si le montant et la durée de l'engagement de la fondation le justifient - une évaluation d'impact pourra être demandée a posteriori. Un budget supplémentaire sera éventuellement attribué.

#### 4.4. Réseaux et capitalisation

Le porteur de projet peut être sollicité pour participer à des rencontres organisées par la fondation pour mettre en réseau les partenaires soutenus par elle et réfléchir sur des thématiques liées à leurs actions.

Dans le cadre du travail de collecte des apprentissages liés à l'action des différentes initiatives soutenues, le porteur de projet peut être sollicité pour contribuer à un chantier de capitalisation.

La Fondation prendra alors en charge les frais de transport et éventuellement d'hébergement liés à ces sollicitations.

#### 4.5. Procédure de passation de marché

Pour bénéficier de la subvention de la fondation, le porteur de projet s'engage à respecter les procédures d'achat suivantes :

- Demander 3 devis différents avant tout achat compris entre 10 000 euros et 60 000 euros et choisir le fournisseur ayant le meilleur rapport qualité/prix au regard des exigences du projet et/ou ayant le meilleur engagement sociétal
- Effectuer un appel d'offre pour tout achat supérieur à 60 000 euros et à choisir le fournisseur ayant le meilleur rapport qualité/prix au regard des exigences du projet et/ou ayant le meilleur engagement sociétal

Chaque procédure d'achat devra être documentée. Ces documents peuvent être demandés à tout moment par la fondation ou faire l'objet d'un audit.

#### 4.6. Communication

En contreparties de la subvention, l'organisme s'engage à faire figurer sur tous les documents imprimés par ses soins ou par un tiers (CD, DVD, flyers, affiches, sites internet, dossier de presse, communiqué de presse...) concernant le projet soutenu le logotype de la Fondation qui sera fourni à cet effet<sup>1</sup> ou, à défaut si le support ne s'y prête pas, la mention « avec le soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso, sous l'égide de la Fondation de France » ou « projet soutenu par la Fondation Daniel et Nina Carasso, sous l'égide de la Fondation de France ». Le logotype fourni ne devra en aucun cas être modifié. L'utilisation de ce logotype est liée à la durée de l'action, l'organisme ne pourra l'utiliser au-delà de cette durée ou jusqu'à l'utilisation complète des financements en cas de dépassement. L'organisme ne pourra utiliser ce logotype pour une autre action que celle liées au projet.

Une copie des différents supports où est mentionnée la Fondation Daniel et Nina Carasso (logotype ou texte) devra être adressée à la Fondation Daniel et Nina Carasso.

La Fondation Daniel et Nina Carasso se réserve également le droit de mettre en avant sa contribution au développement du projet, par une visibilité et/ou une implication accrue dans certaines actions de communication choisies en concertation avec les responsables du projet (ex : présence de kakémonos à une conférence, prise de parole, mise à disposition de son réseau d'experts, etc.).

Par ailleurs, l'organisme s'engage à fournir à la Fondation Daniel et Nina Carasso tous les documents (textes, photos, vidéos, musiques, etc.), libres de droits, permettant d'assurer la promotion du projet à destination de supports de communication suivants :

- Supports de communication internes et externes de la fondation.
- Événements organisés par la fondation.

---

<sup>1</sup> Une charte graphique précisant les modalités de l'utilisation du logo de la Fondation sera remise à tout partenaire sélectionné. Tout usage en dehors de ceux décrits dans cette charte devra faire l'objet d'une consultation auprès de notre direction de la communication.